

# Conditions générales et particulières de vente et d'utilisation

En vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022

Les présentes conditions générales et particulières de vente font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement.

## Conditions générales de vente

### 1- Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par l'espace sportif Pailleron VM75019. Selon le type de produit ou service, des conditions particulières s'appliquent.

### 2- Accès - Horaires d'ouverture

Les horaires et jours d'ouverture sont affichés à l'entrée de l'établissement. Ils varient selon les périodes de l'année.

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le site, l'utilisateur devra dans un premier temps se présenter à l'accueil. Aucune vente ne pourra s'opérer par d'autre personne que les hôtesses de caisses sauf pour la vente en ligne.

Les usagers devront respecter les différents règlements intérieurs<sup>1</sup> en vigueur au sein de l'établissement sous peine de se voir l'accès à l'équipement refusé. L'exclusion de l'établissement pour inobservation d'un règlement intérieur ne donne pas droit à remboursement.

Deux fermetures techniques occasionnant la fermeture des bassins auront lieu chaque année. S'agissant d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les usagers seront informés de ces différentes fermetures par voie d'affichage 45 jours avant.

Par ailleurs, des fermetures de bassins pourront être effectuées pour des raisons de sécurité et/ou d'exploitation.

### 3- Prix et paiement

Les tarifs s'entendent en euros et toutes taxes comprises. Ils sont affichés à l'entrée de l'équipement.

Le tarif réduit selon la grille tarifaire est accordé uniquement dans les conditions suivantes :

	Justificatifs à présenter
Jeunes âgés de moins de 26 ans résidant à Paris	Justificatif d'identité précisant l'âge + justificatif de domicile
Membres des familles nombreuses titulaires de la carte de réduction SNCF	Carte SNCF individuelle
Personnes qui accompagnent des enfants de 8 ans et plus sans utiliser elles-mêmes les bassins	Tarif valable uniquement dans les piscines dotées d'un « espace visiteurs » avec vue sur le bassin.
Personnes âgées de 65 ans et plus	Justificatif d'identité précisant l'âge
Titulaires de la carte d'invalidité délivrée par la Maison Départementale des personnes handicapées	Carte d'invalidité délivrée par la MDPH
Elèves gardiens de la paix et aux gardiens de la paix astreints à un entraînement, dans le cadre de cet entraînement	Carte professionnelle + justificatif d'identité en cas d'absence de photo sur la carte professionnelle

Les justificatifs d'identité acceptés et qui devront être présentés à l'accueil faute de quoi les pleins tarifs seront appliqués sont :

la carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire, la carte d'étudiant avec photo ou carte d'inscription scolaire avec photo, le pass Navigo ou carte Imagin'R et la carte Famille nombreuse SNCF.

Les tarifs sont fixés par le propriétaire de l'équipement. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés.

L'espace sportif Pailleron accepte les espèces, les cartes des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/ Mastercard (pour des montants supérieurs à 6,00€), les chèques bancaires ou postaux, les chèques vacances sans rendu monnaie à l'exception du paiement des abonnements pour lesquelles des conditions spécifiques de paiement sont prévues au sein des contrats d'abonnement.

Tous les règlements devront être effectués en € à l'ordre de VM75019 espace sportif Pailleron. Les cartes American Express ne sont pas acceptées.

### 4- Recommandation santé - hygiène et sécurité

L'espace sportif Pailleron attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'aquagym, le fitness, le sauna, le hammam. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.

L'espace sportif Pailleron se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses usagers et les conditions d'hygiène.

### 5- Assurances

L'espace sportif Pailleron est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. En l'absence de manquement de l'espace sportif Pailleron à l'une de ses obligations, sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires de l'espace sportif Pailleron ne font pas l'objet de surveillance ; l'utilisateur ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clé ou à code et prévus à cet effet.

<sup>1</sup> Ils sont librement consultables à l'entrée de l'équipement

## Conditions générales et particulières de vente et d'utilisation

En vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022

### 6- Réclamations

Toute réclamation devra être formulée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Espace sportif Pailleron VM75019, 32 rue Edouard Pailleron, 75019 Paris.

Par ailleurs, conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, tout différend ou litige dit « de consommation », sous réserve de l'article L.612-2 du code de la consommation, peut faire l'objet d'un règlement amiable auprès d'un médiateur de la consommation inscrit sur la liste des médiateurs prévue à l'article L.615-1 du code de la consommation. Ne peuvent faire l'objet d'une revue par le médiateur les litiges pour lesquels, la demande est manifestement infondée ou abusive, ou a été précédemment examinée ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal, ou si le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de la société VM75019 ou si le litige n'entre pas dans le champ de compétence du médiateur, ou enfin si le consommateur ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de la société VM75019 par une réclamation écrite selon les modalités prévues, le cas échéant, dans le contrat.

Pour soumettre votre litige au médiateur, vous pouvez remplir le formulaire sur le site internet de CNPM MEDIATION CONSOMMATION : <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>, onglet « Saisir le Médiateur » envoyer votre demande par courrier simple ou recommandé au CNPM MEDIATION CONSOMMATION – 27 Avenue de la Libération – 42000 Saint-Chamond. Quel que soit le moyen utilisé pour saisir CNPM MEDIATION CONSOMMATION, votre demande doit contenir les éléments suivants pour être traitée avec rapidité : Vos coordonnées postales, email et téléphoniques ainsi que les nom et adresse complets de la société VM75019, un exposé succinct des faits, et la preuve des démarches préalables auprès de la société VM75019. Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'usager est informé de la faculté qui lui est offerte de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique prévue par les dispositions du Code de la Consommation.

### 7- Loi informatique et libertés

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la société VM 75019. Elles sont indispensables pour la gestion de votre dossier. Les destinataires des données sont les services administratifs. Le délai de conservation des données est de 1 an à compter de la fin de la relation contractuelle. Sur justificatif de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la limitation des traitements, à la portabilité sur les informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse mail suivante : [dpo@vert-marine.com](mailto:dpo@vert-marine.com) ou par courrier à l'adresse postale suivante : SAS VERT MARINE – A l'attention du Délégué à la Protection des Données - 4 rue de l'Industrie – 27930 GRAVIGNY. Vous bénéficiez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## Conditions générales et particulières de vente et d'utilisation

En vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022

### Conditions particulières de vente et d'utilisation de l'espace Aquatique et l'espace Cardio-Fitness

L'espace sportif Pailleron comprend un espace aquatique, un espace forme, fitness & bien-être.

L'espace sportif Pailleron propose aux usagers :

- De la billetterie individuelle
- De la billetterie groupe
- Des cartes 10 entrées
- L'Ecole de natation
- Des Abonnements trimestriels Piscine
- Des Abonnements PASS

Les conditions particulières de vente et d'utilisation de ces produits et services sont définies ci-après.

#### 1- Billetterie individuelle

Les personnes souhaitant avoir accès à l'espace sportif Pailleron, doivent s'acquitter du droit d'entrée sur place pour accéder à l'espace choisi (espace aquatique ou espace cardio-fitness) à l'entrée du site. Les billets ne donnent lieu à aucun remboursement et sont valables uniquement le jour de l'achat.

La gratuité de l'accès à l'espace aquatique est accordée dans les conditions suivantes :

	Justificatifs à présenter
Titulaires du Paris Pass Famille	Paris Pass Familles + justificatif d'identité
Titulaires des cartes « Navigo Emeraude / Améthyste » ou « Pass Paris Seniors/Access » délivrées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris	Cartes « Navigo Emeraude /Améthyste » ou « Pass Paris Seniors/ Access » + justificatif d'identité
Accompagnateur d'une personne en situation de handicap reconnue par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ou la Direction interdépartementale des Anciens Combattants	Carte d'invalidité délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ou la Direction interdépartementale des Anciens Combattants présentée par la personne en situation de handicap qui est accompagnée
Pensionnés militaires titulaires d'une carte d'invalidité délivrée par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ou de la carte blanche délivrée par la Direction interdépartementale des Anciens Combattants	Carte d'invalidité délivrée par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ou la carte blanche, délivrée par la Direction interdépartementale des Anciens Combattants
Agents de la Ville de Paris actifs et retraités	Carte professionnelle ou fiche de paie de moins de 3 mois, délivrée par la Ville de Paris ou le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris + justificatif d'identité en cas d'absence de photo. Carte de retraite de la Ville de Paris + justificatif d'identité en cas d'absence de photo

	Justificatifs à présenter
Demandeurs d'emploi résidant à Paris	Avis de situation papier ou par connexion internet fournie par Pole Emploi de moins d'1 mois date à date + justificatif d'identité
Titulaires du Revenu de Solidarité Active résidant à Paris	Justificatif de situation en cours de validité + justificatif d'identité
Militaires de l'Opération Sentinelle dans le cadre du plan Vigipirate	Carte professionnelle + justificatif d'identité en cas d'absence de photo sur la carte professionnelle
Titulaires de l'Allocation de Demandeur d'Asile	Notification de la décision ou avis de paiement mensuel + justificatif d'identité avec photo
Titulaires de l'Allocation Temporaire d'Attente	Notification de la décision ou avis de paiement mensuel + justificatif d'identité avec photo

Les justificatifs d'identité acceptés et qui devront être présentés à l'accueil faute de quoi les pleins tarifs seront appliqués sont :

La carte nationale d'identité, le passeport, le permis de conduire, la carte d'étudiant avec photo ou carte d'inscription scolaire avec photo, le pass Navigo ou carte Imagin'R et la carte Famille nombreuse SNCF

Les enfants de moins de 10 ans ou ne sachant pas nager doivent impérativement être accompagnés d'une personne majeure dans l'eau sur présentation d'une pièce d'identité.

#### 2- Billetterie groupe

Les tarifs de groupes sont applicables aux catégories suivantes, sans effectif minimum (sur présentation d'un justificatif) :

- Les scolaires
- Les associations

Afin que le tarif de groupe s'applique, une réservation validée par l'espace sportif Pailleron est impérative (voir procédure d'accueil des groupes).

#### 3- Cartes 10 entrées

La carte de 10 entrées à une durée de validité de 6 mois à compter de la date de première utilisation. Plusieurs entrées peuvent être utilisées le même jour.

#### 4- Abonnement trimestriel Piscine

L'abonnement trimestriel a une durée de validité de 3 mois de date à date à compter de la date d'achat. Il est nominatif et ne peut être utilisé par une autre personne. L'abonnement trimestriel est valable uniquement sur l'espace espace Aquatique. Une photo récente est obligatoire pour la création de la carte d'abonnement. Votre abonnement vous donne accès en illimité (dans la limite des places disponibles) à l'espace aquatique. Il n'est ni échangeable et ni remboursable.

#### 5- PASS avec ou sans engagement

Les PASS proposés sont les suivants : PASS Aquatique, PASS Fitness, PASS Fitness+. Les conditions générales de vente de ces PASS sont indiquées dans les contrats.

#### 6- Ecole de natation

L'espace sportif Pailleron propose des inscriptions à l'école de natation pour les enfants (à l'année) et les adultes (à l'année). Les modalités et conditions d'inscriptions sont décrites dans « le bulletin d'adhésion ».

# Conditions générales et particulières de vente et d'utilisation

En vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022

## Conditions particulières de vente et d'utilisation de la patinoire

L'espace sportif Pailleron comprend une patinoire.

L'espace sportif Pailleron propose aux usagers :

- De la billetterie individuelle
- De la billetterie groupe
- Des cartes 10 entrées
- L'école de Glace
- Des Abonnements trimestriels et annuels Patinoire

Les conditions particulières de vente et d'utilisation de ces produits et services sont définies ci-après.

### 1- **Billetterie individuelle**

Les personnes souhaitant avoir accès à l'espace sportif Pailleron, doivent s'acquitter du droit d'entrée sur place pour accéder à l'espace patinoire à l'entrée du site. Les billets ne donnent lieu à aucun remboursement et sont valables uniquement le jour de l'achat. Comme indiqué dans les conditions générales de vente, un tarif préférentiel est proposé sur présentation d'un justificatif.

Les enfants de moins de 10 ans doivent impérativement être accompagnés d'une personne majeure.

### 2- **Billetterie groupe**

Les tarifs de groupes sont applicables aux catégories suivantes, sans effectif minimum (sur présentation d'un justificatif) :

- Les scolaires
- Les associations

Afin que le tarif de groupe s'applique, une réservation validée par l'espace sportif Pailleron est impérative (voir procédure d'accueil des groupes).

### 3- **Cartes 10 entrées**

La carte de 10 entrées a une durée de validité de 6 mois à compter de la date de première utilisation. Plusieurs entrées peuvent être utilisées le même jour.

### 4- **Abonnement trimestriel Patinoire**

L'abonnement trimestriel a une durée de validité de 3 mois de date à date à compter de la date d'achat hors période de fermeture estivale (voir affichage à l'accueil).

Il est nominatif et ne peut être utilisé par une autre personne. L'abonnement trimestriel est valable uniquement sur l'espace patinoire. Une photo récente est obligatoire pour la création de la carte d'abonnement. Votre abonnement vous donne accès en illimité (dans la limite des places disponibles) à l'espace patinoire. Il n'est ni échangeable et ni remboursable.

### 5- **Abonnements annuel Patinoire**

L'abonnement annuel a une durée de validité d'un an de date à date à compter de la date d'achat hors période de fermeture estivale (voir affichage à l'accueil).

Il est nominatif et ne peut être utilisé par une autre personne. L'abonnement annuel est valable uniquement sur l'espace patinoire. Une photo récente est obligatoire pour la création de la carte d'abonnement. Votre abonnement vous donne accès en illimité (dans la limite des places disponibles) à l'espace patinoire. Il n'est ni échangeable et ni remboursable.

#### Résiliation de l'abonnement annuel à l'initiative de l'abonné :

L'abonnement annuel pourra être résilié avant son terme, à la demande de l'abonné par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les cas suivants sur présentation obligatoire d'un justificatif :

- pour cause de maladie interdisant la pratique du sport
- pour cause de déménagement pour mutation professionnelle

La demande de résiliation devra être effectuée dans un délai de 15 jours suivants la survenance d'un des cas énoncés ci-dessus. Si l'abonné respecte l'intégralité des conditions énoncées ci-avant, l'espace sportif Pailleron procédera au remboursement de son abonnement annuel au prorata temporis. L'abonné devra restituer sa carte d'abonnement.

Résiliation à l'initiative de l'espace sportif Pailleron : L'abonnement pourra être résilié de plein droit par l'espace sportif Pailleron immédiatement après constat par deux membres du personnel de l'espace sportif Pailleron ou par un membre du personnel de l'espace sportif Pailleron et deux abonnés pour les motifs suivants :

- En cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement
- En cas d'attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs
- En cas de prêt à toute autre personne de sa carte.

Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé avec AR. Toute résiliation à l'initiative de l'espace sportif Pailleron entraînera l'interdiction d'accès à l'abonné. L'abonné devra alors restituer sa carte d'abonnement.

L'abonnement pourra également être résilié de plein droit par l'espace sportif Pailleron :

- En cas de fermeture de l'équipement pour cause de travaux rendant impossible la poursuite du contrat d'abonnement
- En cas de force majeure

Dans ces deux derniers cas, l'abonné se verra rembourser son abonnement annuel au prorata temporis.

### 6- **Ecole de glace**

L'espace sportif Pailleron propose des inscriptions à l'école de l'école de glace pour les enfants (à l'année) et les adultes (à l'année). Les modalités et conditions d'inscriptions sont décrites dans « le bulletin d'adhésion ».

**- OBJET DU CONTRAT**

près avoir pris connaissance des prestations proposées, des horaires d'ouvertures de l'établissement, des conditions générales de vente ainsi que des règlements intérieurs applicables aux différents espaces, l'abonné déclare souscrire un contrat d'abonnement nominatif accessible avec la société VM75019 lui permettant d'utiliser et de bénéficier des prestations proposées par l'équipement selon la formule choisie<sup>1</sup> et selon un prix indiqué au recto.

**- CONDITIONS D'ACCES**

Le présent contrat est conclu après que l'Abonné ait reçu les renseignements relatifs aux activités proposées par l'espace sportif Pailleron et après qu'il ait complété et signé le dossier complet d'abonnement. Il devra en outre fournir les documents mentionnés au sein du formulaire d'abonnement et avoir réglé les droits d'adhésion et le mois en cours.

Les conditions générales de vente, la fiche d'inscription et les règlements intérieurs<sup>2</sup> spécifiques aux activités choisies, constituent le seul cadre des relations juridiques entre l'Abonné et l'espace sportif Pailleron.

Dans les meilleurs délais, après la souscription du contrat d'abonnement et son paiement, l'espace sportif Pailleron fournit une carte d'accès<sup>3</sup> à l'Abonné, nominative et sur laquelle doit figurer sa photo. Ces cartes sont inaccessibles, intransmissibles et strictement personnelles. La carte d'abonnement devra être présentée à l'accueil à chaque entrée de l'Abonné dans l'enceinte de l'établissement. L'Abonné, muni de sa carte est autorisé à pénétrer dans les locaux de l'établissement, à en utiliser les installations et le matériel, dans le cadre des horaires d'ouverture indiqués sur le site et en fonction de la formule d'abonnement retenue.

Les fermetures techniques occasionnant la fermeture de bassins auront lieu chaque année. L'usage d'un équipement public, une partie ou la totalité des installations pourra être temporairement inaccessible notamment en cas de manifestations spécifiques telles que des compétitions. Les abonnés seront informés de ces différentes fermetures par voie d'affichage 45 jours avant.

**- DUREE ET PRIX**

L'abonnement avec engagement est conclu pour une période ferme de 12 mois. A l'issue de la durée d'engagement, l'abonné aura la faculté de se réengager suivant les mêmes conditions au tarif en vigueur. A défaut, l'abonnement sera reconduit tacitement sur une formule mensuelle, sans engagement, selon les tarifs en vigueur.

L'abonnement sans engagement est conclu pour une durée d'un mois renouvelable tous les mois sans tacite reconduction. L'abonnement prend effet à compter de l'inscription et du paiement des droits d'entrée et du mois en cours. L'abonné aura la faculté de mettre fin à tout moment à la période reconduite moyennant un préavis de 30 jours fin de mois, envoyé par lettre recommandée avec AR à l'espace sportif Pailleron VM75019, 32 rue Edouard Pailleron 75019 Paris.

Le paiement de l'abonnement se fait selon le tarif en vigueur affiché à l'accueil de l'équipement au jour de la souscription.

Les tarifs sont fixés par le propriétaire de l'équipement. De ce fait, ils sont susceptibles d'être modifiés moyennant un préavis de 60 jours. Toute interruption du règlement du prix de l'abonnement non justifiée par l'un des motifs évoqués au présent contrat autorisera l'espace sportif Pailleron à entamer toute procédure de recouvrement. En cas de rejet de prélèvement, l'abonné sera redevable envers l'espace sportif Pailleron des frais bancaires inhérents à ce rejet. L'abonnement est matérialisé par une carte d'abonné. Cette carte est inaccessibles, intransmissible et strictement personnelle. En cas de perte ou de vol de la carte d'accès, l'attribution d'une nouvelle carte se fera contre paiement d'un montant de 3 €.

**- TRANSFORMATION DE VOTRE PASS**

Pour toute transformation de votre PASS, merci de bien vouloir vous adresser à l'accueil.

**- MODALITES DE PAIEMENT**

Le paiement de l'abonnement se fera par prélèvement d'avance le 5 de chaque mois<sup>4</sup>.

**- SUSPENSION**

L'abonnement pourra être suspendu à la demande de l'Abonné pour des causes tenant à son état de santé ou à sa situation professionnelle. Ces causes doivent empêcher momentanément minimum 30 jours et maximum 6 mois) la pratique des activités qu'il a souscrites. L'Abonné devra solliciter la suspension du contrat par courrier recommandé avec AR à l'espace sportif Pailleron VM75019, 32 rue Edouard Pailleron 75019 Paris, dans les 30 jours qui suivent la survenance de la cause, et devra présenter à l'espace sportif Pailleron, tout justificatif permettant d'établir le caractère réel et sérieux de sa demande, ainsi que sa bonne foi. Il devra en outre constituer provisoirement sa carte d'abonnement. La suspension prendra alors effet à compter de son acceptation par l'espace sportif Pailleron, envoyée par courrier recommandé avec AR à l'Abonné. L'abonnement et son paiement seront suspendus à cette date, et ce pendant le délai indiqué.

**- RESILIATION**

1 – Résiliation à l'initiative de l'abonné

L'abonnement avec engagement pourra être résilié avant son terme, à la demande de l'Abonné par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les cas suivants sur présentation obligatoire d'un justificatif :

- pour cause de maladie interdisant la pratique du sport,
- pour cause de déménagement pour mutation professionnelle.

La demande de résiliation devra être effectuée dans un délai de 15 jours suivants la survenance d'un des cas énoncés ci-dessus.

L'abonné respecte l'intégralité des conditions énoncées ci-avant, l'espace sportif Pailleron procédera au remboursement de son abonnement annuel au prorata temporis.

L'abonnement sans engagement pourra être résilié à la demande de l'Abonné, moyennant un préavis de 30 jours envoyé par lettre recommandée avec AR à l'espace sportif Pailleron. La

cessation du contrat se fera 30 jours fin de mois après la réception de la lettre recommandée avec AR. Les droits d'adhésion restent acquis par l'espace sportif Pailleron. En cas de réabonnement à la suite de cette résiliation, de nouveaux droits d'adhésion seront dus. L'Abonné devra, à l'expiration de son préavis, restituer sa carte d'abonnement.

7.2- Résiliation à l'initiative de l'espace sportif Pailleron

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par l'espace sportif Pailleron après l'envoi d'un courrier recommandé avec AR en cas de non-paiement total ou partiel de l'une quelconque des échéances contractuelles.

L'abonnement pourra être résilié de plein droit par l'espace sportif Pailleron immédiatement après constat par deux membres du personnel de l'espace sportif Pailleron ou par un membre du personnel de l'espace sportif Pailleron et deux abonnés pour les motifs suivants :

- En cas de non-respect du règlement intérieur de l'établissement ;
- En cas d'attitude agressive, violente ou contraire aux bonnes mœurs ;
- En cas de prêt à toute autre personne de sa carte.

Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé avec AR. Toute résiliation à l'initiative de l'espace sportif Pailleron entraînera l'interdiction d'accès à l'abonné. L'abonné devra alors restituer sa carte d'abonnement.

L'abonnement pourra également être résilié de plein droit par l'espace sportif Pailleron :

- Lorsque la suspension ou les suspensions cumulées de l'abonnement demandées par l'abonné en vertu de l'article 6 des présentes sont supérieures à 6 mois ;
- En cas de fermeture de l'équipement pour cause de travaux rendant impossible la poursuite du contrat d'abonnement ;
- En cas de force majeure.

Dans ces deux derniers cas, l'abonné se verra rembourser son abonnement au prorata temporis. L'espace sportif Pailleron pourra également résilier le contrat moyennant un préavis de 30 jours fin de mois envoyé par lettre recommandée avec AR.

**8- RECLAMATIONS**

Toute réclamation devra être formulée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Espace sportif Pailleron, 32 rue Edouard Pailleron, 75019 Paris. Par ailleurs, conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, tout différend ou litige dit « de consommation », sous réserve de l'article L.612-2 du code de la consommation, peut faire l'objet d'un règlement amiable auprès d'un médiateur de la consommation inscrit sur la liste des médiateurs prévue à l'article L.615-1 du code de la consommation. Ne peuvent faire l'objet d'une revue par le médiateur les litiges pour lesquels, la demande est manifestement infondée ou abusive, ou a été précédemment examinée ou est en cours d'examen par un autre médiateur ou par un tribunal, ou si le consommateur a introduit sa demande auprès du médiateur dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de la société VM75019 ou si le litige n'entre pas dans le champ de compétence du médiateur, ou enfin si le consommateur ne justifie pas avoir tenté, au préalable, de résoudre son litige directement auprès de la société VM75019 par une réclamation écrite selon les modalités prévues, le cas échéant, dans le contrat.

Pour soumettre votre litige au médiateur, vous pouvez remplir le formulaire sur le site internet de CNPM MEDIATION CONSOMMATION :

<https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/>, onglet « Saisir le Médiateur » envoyer votre demande par courrier simple ou recommandé au CNPM MEDIATION CONSOMMATION – 27 Avenue de la Libération – 42000 Saint-Chamond.

Quel que soit le moyen utilisé pour saisir CNPM MEDIATION CONSOMMATION, votre demande doit contenir les éléments suivants pour être traitée avec rapidité : Vos coordonnées postales, email et téléphoniques ainsi que les nom et adresse complets de la société VM75019, un exposé succinct des faits, et la preuve des démarches préalables auprès de la société VM75019.

**9- RECOMMANDATIONS SANTE – REGLES DE SECURITE**

L'espace sportif Pailleron attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques notamment l'aquagym, le fitness, le sauna, le hammam. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive. Pour les abonnements comprenant une activité de fitness, l'abonné s'engage à remettre un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive dès avant la 1ère séance et devra le renouveler au minimum tous les deux ans.

L'espace sportif Pailleron se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses Abonnés et les conditions d'hygiène.

**10- ASSURANCES**

L'espace sportif Pailleron est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. En l'absence de manquement de l'espace sportif Pailleron à l'une de ses obligations, sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'observation des consignes de sécurité telles que stipulées dans les règlements intérieurs des différents espaces, ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

Les vestiaires de l'espace sportif Pailleron ne font pas l'objet de surveillance ; l'Abonné ne peut y laisser ses affaires personnelles en dehors des casiers fermant à clé ou à code et prévus à cet effet.

**11- LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la société VM 75019. Elles sont indispensables pour la conclusion et la gestion de votre abonnement. Les destinataires des données sont les services administratifs. Le délai de conservation des données est de 5 ans à compter de la fin de votre contrat d'abonnement. Sur justificatif de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la limitation des traitements, à la portabilité sur les informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse mail suivante : [dpo@vert-marine.com](mailto:dpo@vert-marine.com) ou par courrier à l'adresse postale suivante : SAS VERT MARINE – A l'attention du Délégué à la Protection des Données - 4 rue de l'Industrie – 27930 GRAVIGNY. Vous bénéficiez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

*Cf formulaire d'abonnement*

*Ils sont librement consultables à l'entrée de l'équipement*

*La carte d'accès contient diverses informations que l'espace sportif Pailleron pourra utiliser. Vous pouvez exercer vos droits concernant ces données personnelles conformément à l'article 11 des présentes.*

*Pour une autre modalité de paiement, merci de vous adresser à la caisse.*